



DEPARTEMENT DE VAUCLUSE
Commune de
SAINT SATURNIN LES AVIGNON

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal République Française

Séance du Lundi 29 Juin 2020

Le lundi 29 juin à 19 heures 30

Nombre de Membres		
En exercice	Présents	Présents et représentés
27	25	27

Date de la convocation
23/06/2020

Date d'affichage
01/07/2020

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu de ses séances sous la présidence de Serge MALEN, Maire de Saint-Saturnin-lès-Avignon,

Présents : MALEN Serge – BONNEFOUX Chantal – ANDRÉ Claude – COSTE Josiane – FISCHER Lionel – SALUZZO Joëlle – CACELLI Alex – RANC Sylvie – LOUIS-VASSAL Patrick – CRAPONNE Jean-Louis – GARREL Régine – ORLANDI Pascal – DEL NISTA Xavier – RABERT Guylaine – FILLIERE Thierry – TRICHARD Frédéric – MORETTI Karine – BOUIX Sandra – GUINTRAND Tamara – BOUISSET Florian – BOLIMON Lionel – COUSTON Rémy – PILLOT Marion – DUCLERCQ Jean-Pierre – PENALVA Sylvain.

Procurations : Mme CUP Christine a donné procuration à M. LOUIS-VASSAL Patrick.

Mme ADAM Carole a donné procuration à Mme PILLOT Marion.

Absents : /

Secrétaire de séance : M. LOUIS-VASSAL Patrick a été nommé secrétaire de séance.

Nature de l'acte : 7.5.3. Subventions accordées aux associations
DELIBERATION N° 2020-06-39

OBJET : ASSOCIATIONS : SUBVENTIONS ALLOUEES AUX ASSOCIATIONS – EXERCICE 2020

RAPPORTEUR : Madame Josiane COSTE, adjointe déléguée aux associations et à la sécurité civile.

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2121-29 et L. 2321-1,

VU la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,

VU le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000321 du 12 avril 2000 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques.

CONSIDERANT que l'obligation de conclure une convention s'applique aux subventions dont le montant annuel dépasse la somme de 23 000 €.

VU le vote du budget primitif relatif à l'exercice 2020 intervenant le 29 juin 2020,

CONSIDERANT l'importance, pour la vie locale, de l'apport et du rôle des associations « loi 1901 », de la participation des citoyens à la vie de la cité, des liens d'amitiés et de fraternités tissés entre tous,

AYANT OUI l'exposé de son rapporteur,

APRES AVIS de la commission affaires générales, finances, urbanisme, environnement, travaux réunie le 22 juin 2020,

APRES en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

DÉCIDE de verser aux associations, au titre de l'exercice 2020, les subventions suivantes :

ASSOCIATION BENEFICIAIRE	MONTANT Budget Primitif 2020	FONCTION	ACTIVITE	TOTAL PAR SECTEUR
ARTICLE 6574 SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS ET AUTRES ORGANISMES DE DROIT PRIVE				
BOULES A.S.C. (FETE FORAINE)	400 €	024	FESTIVITES	400 €
PREVENTION ROUTIERE	250 €	110	SECURITE	250 €
ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DES COMITES COMMUNAUX FEUX DE FORET DE VAUCLUSE	150 €	113	SECURITE CIVILE	150 €
COOP ECOLE MATERNELLE O C C E JEAN MOULIN	2 232 €	211	ENSEIGNEMENT	
AMICALE LAIQUE	4 590 €	212	ENSEIGNEMENT	
COLLEGE ANNE FRANK MORIERES	1 100 €	20	ENSEIGNEMENT	
ECOLE DE MUSIQUE ASSOCIATIVE DE ST SATURNIN (EMASS)	450 €	20	ENSEIGNEMENT	8 372 €
LA COMEDIE DE SATURNE ACT	18 000 €	30	CULTURE ET LOISIRS	
BRIN DE FILS	400 €	30	CULTURE ET LOISIRS	
RAIL CLUB MODELSAT	360 €	30	CULTURE ET LOISIRS	
L'ACAMPADO DE L'OUSTAU ROMARINE	270 €	30	CULTURE ET LOISIRS	
	200 €	30	CULTURE ET LOISIRS	
	250 €	30	CULTURE ET LOISIRS	19 480 €

BASKETS FUMANTES	1000 €	40B	SPORTIVE	
BOULES A.S.C.	250 €	40B	SPORTIVE	
CLUB DE KARATE DO RYU	500 €	40B	SPORTIVE	
CYCLO UCSS	450 €	40B	SPORTIVE	
CYCLOTOURISME CCSS	300 €	40 B	SPORTIVE	
ESSS RUGBY	25 200 €	40B	SPORTIVE	
RUGBY TOUCH	250 €	40B	SPORTIVE	
LA GAULE ST SATURNINOISE	400 €	40B	SPORTIVE	
LI GAIARDETTO	400 €	40B	SPORTIVE	
STE DE CHASSE ST HUBERT	700 €	40B	SPORTIVE	
TENNIS CLUB DU MOULIN	6 000 €	40B	SPORTIVE	
USSS FOOTBALL	11 000 €	40B	SPORTIVE	46 450 €
AMICALE DES DONNEURS DE SANG ST SATURNIN				
JONQUERETTES	350 €	510	SANTE	350 €
A.D.M.R	9 500 €	520	SOCIAL	
CLUB DE LA DETENTE	1 170 €	520	SOCIAL	
LES PETITS POUCES	400 €	520	SOCIAL	
PARTAGE DES MONDES	300 €	520	SOCIAL	11 370 €
LES CHEVALIERS DE L'ONDE	150 €	830	ENVIRONNEMENT	150 €
PREVIGRELE	958 €	92	AGRICULTURE	958 €
UNION DES COMMERCANTS ET ARTISANS DE SAINT SATURNIN				
	250 €	94	COMMERCE	250 €
TOTAL	88 180 €			
ARTICLE 657362 C.C.A.S.				
C.C.A.S.	4 000 €	520	SOCIAL	4 000 €

PRÉCISE que l'ouverture des crédits pour le versement des subventions susvisées se fera sur l'exercice 2020.

DÉCIDE qu'une convention sera passée avec l'association ESSS Rugby relativement à l'attribution de la subvention susvisée.

AUTORISE monsieur le Maire à signer cette convention et tous les documents s'y rapportant.



RÉSULTAT DU VOTE

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS
25	1	2
M. BOLIMON / M. TRICHARD		

certifie le caractère exécutoire de cet acte compte tenu de la transmission en Préfecture le 01/07/2020 de la publication le 01/07/2020 informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication.